



Candidature pour l'inscription du

Maloya

**sur la liste représentative du
patrimoine culturel immatériel
protégé par l'UNESCO**

Candidature pour l'inscription du

Maloya

sur la liste représentative du
patrimoine culturel immatériel
protégé par l'UNESCO

2^{ème} PARTIE : FORMULAIRE DE CANDIDATURE

FORMULAIRE ICH-02

Formulaire de candidature pour l'inscription sur la Liste représentative	
Page de couverture	
A.	État(s) partie(s) France
B.	Nom de l'élément <i>200 caractères maximum</i> Le Maloya
C.	Communauté(s), groupe(s) ou, le cas échéant, individu(s) concerné(s) <i>100 mots maximum</i> Ile de La Réunion. Le maloya est l'une des musiques représentatives de la culture et de l'identité réunionnaises. Apporté par les esclaves d'origine malgache et africaine (Makwa du Mozambique), il a été créolisé au cours de l'histoire en raison des nombreux apports de population après l'abolition de l'esclavage. Longtemps lié aux cultes des ancêtres makwa et malgaches, il est entré dans l'espace public depuis une trentaine d'années. Approprié par de nombreux groupes, il est devenu l'emblème de la culture réunionnaise. La communauté concernée est donc l'ensemble des Réunionnais.

D. Brève description textuelle de l'élément proposé

200 mots maximum

Le mot « maloya » est probablement d'origine malgache ou est-africaine. Le maloya désigne une musique, un chant, une danse propre à l'île de La Réunion. Les récits de voyage du 17^e et du 18^e siècle le décrivent sous le nom de "tchéga". Un tableau de Potémon, intitulé "La danse des Noirs le 20 décembre 1848 sur la place du gouverneur" montre le maloya dansé par les anciens esclaves le jour de l'abolition de l'esclavage. Apporté par les esclaves venus d'Afrique de l'Est ou de Madagascar, il s'est créolisé sur les plantations sucrières pendant la période de l'engagisme. Longtemps lié à des cérémonies d'hommage aux ancêtres, et confiné à l'espace des plantations et des "bitasion" (logements des ouvriers agricoles et des ouvriers d'usine sucrière), il a progressivement conquis l'espace public à partir des années 1970. Vecteur de revendications politiques pendant les années 60-80, il est devenu l'expression majeure, sur le plan culturel et musical, de l'identité réunionnaise. Les services culturels du conseil régional de La Réunion ont recensé aujourd'hui environ 300 groupes musicaux qui déclarent pratiquer le maloya. Le maloya a longtemps été performé par des groupes familiaux multigénérationnels qui se transmettaient le savoir et le savoir-faire. La forme était celle d'un dialogue entre un soliste et un chœur. Le maloya est aujourd'hui chanté et dansé sur scène par des groupes professionnels ou semi-professionnels de musiciens et la forme des textes est beaucoup plus variée. De nombreux CD sont produits chaque année sous la rubrique "maloya", et de nombreuses tournées sont organisées au niveau national et international. Aux instruments de base (oulèr, bob, pikèr, kayanm) se sont ajoutés d'autres types de percussion (djembé, congas). De nombreuses formes métissées existent désormais : maloya-rock, maloya-reggae (malogué), maloya-fusion, maloya-jazz...

Candidature

1. Identification de l'élément

1.a. Nom de l'élément

Le Maloya

1.b. Autre(s) nom(s) de l'élément, le cas échéant

1.c. Identification de la ou des communauté(s), du(des) groupe(s) ou, le cas échéant, de l'(des)individu(s) concerné(s) et de leur localisation

Ile de La Réunion, France. Le maloya est l'une des musiques représentatives de la culture et de l'identité réunionnaises. Apporté par les esclaves d'origine malgache et africaine (Makwa du Mozambique), il a été créolisé au cours de l'histoire en raison des nombreux apports de population après l'abolition de l'esclavage. Longtemps lié aux cultes des ancêtres makwa et malgaches, il est entré dans l'espace public depuis une trentaine d'années. Approprié par de nombreux groupes, il est devenu l'emblème de la culture réunionnaise. La communauté concernée est donc l'ensemble des Réunionnais. Le maloya est, bien entendu, pratiqué aussi en France métropolitaine par les membres de la diaspora réunionnaise.

1.d. Situation géographique et étendue de l'élément

Ile de La Réunion, Océan indien. Le maloya concerne désormais l'ensemble de la population réunionnaise, même si pendant longtemps il a été considéré comme l'héritage et la pratique des descendants d'esclaves et d'engagés d'origine africaine et malgache. La langue du maloya est le créole, mais on y retrouve des traces de malgache, de makwa et de tamoul. Certains chanteurs se produisent désormais dans le monde entier. On peut citer Bastèr, Nathalie Natiembé, Davy Sicard, Firmin Viry, Danyèl Waro, Ziskakan. Ces trois derniers ont enregistré des sessions avec des musiciens venus d'autres horizons. Danyèl Waro a enregistré un CD avec l'harmoniciste de jazz Olivier K'Ourio ; Ziskakan a enregistré un CD avec des musiciens et des chanteurs du Rajasthan ; Firmin Viry a enregistré un CD avec des musiciens et des chanteurs du Kérala.

1.e. Domaine(s) représenté(s) par l'élément

- musique
- chant
- danse
- poésie
- slam
- cultes aux ancêtres
- cultes de possession

2. Description de l'élément (cf. critère R.1)

1 000 mots maximum

Le maloya désigne une forme chantée et dansée qui est généralement identifiée comme d'origine ou d'affinité africaine et malgache. Apportée par les esclaves puis les engagés africains et malgaches, elle est très tôt, sous le terme « tchéga », décrite et représentée dans les récits des voyageurs ou les lithographies du 18^e et 19^e siècles. Le maloya est un exemple particulièrement net des processus de créolisation culturelle qui se sont opérés dans l'espace des plantations sucrières, en particulier au contact des engagés venus des villages de l'Inde du Sud et qui apportaient leurs mélodies, leurs épopées, leurs mythes, leurs rituels. Les textes chantés du maloya « traditionnel » empruntent aussi aux romances françaises du 18^e et du 19^e siècle. Le mot « maloya », dont l'étymologie probablement malgache ou est-africaine reste floue, s'est ensuite généralisé. Dans sa forme traditionnelle, le chant du maloya est exécuté en alternance entre soliste et chœur. Il est accompagné par un ensemble de tambours (rouler), d'idiophones (piker, sati) et de hochets (kayamb). A ces instruments, peuvent s'ajouter, selon les formes et les contextes d'exécution, le bob (un arc musical), d'autres percussions d'introduction récente comme les djembés d'Afrique de l'Ouest ou les congas d'Amérique latine et, dans le cas du maloya électrique, des instruments modernes (guitares, synthés, basse, batterie, etc.). Les textes du maloya sont le plus souvent composés en créole, bien que l'on utilise parfois une forme de malgache créolisé.

Tout d'abord, le maloya est pratiqué dans un cadre rituel, appelé servis malgas ou servis kabaré. Il s'agit de cérémonies où des animaux sont sacrifiés et donnés en offrande aux ancêtres malgaches ou africains que l'on honore. Les chants servent à initier la communication avec les ancêtres et à entretenir la possession de certains participants. Historiquement pratiqués dans le cercle familial et de voisinage, certains servis deviennent de plus en plus publics ou semi-publics. Jusque dans les années 1960, le maloya fut aussi pratiqué dans le cadre de soirées festives (bals maloya) où l'on dansait et où l'on improvisait des chants de critique et de commentaire social. Le maloya était alors un élément de régulation sociale au sein des communautés de travailleurs des plantations sucrières. Depuis les années 1970 et 1980, le maloya est devenu un vecteur important de revendication politique, culturelle et de construction identitaire. Dans sa forme néo-traditionnelle ou à travers des adaptations plus modernes (fusion avec le reggae, le jazz, le rock, la musique folk, le rap...), il fait l'objet de nombreuses productions discographiques. Il est aujourd'hui le symbole même de l'identité culturelle réunionnaise, et ce de manière intergénérationnelle. Aucune manifestation festive ou culturelle de quartier, de village ou à un niveau plus large ne se déroule sans une présence du maloya. Mais le point d'orgue de la visibilité du maloya se situe, dans toute l'île et dans la diaspora, lors des manifestations du 20 décembre, date anniversaire de l'abolition de l'esclavage à La Réunion. Durant toute la nuit, les troupes se succèdent, soit sur les podiums dressés par les collectivités publiques, soit dans les kabar organisés de manière plus ou moins improvisée dans les cours ou d'autres espaces privés.

3. Contribution à la visibilité et à la prise de conscience, et encouragement au dialogue (cf. critère R.2)

1 000 mots maximum

La revitalisation dont a bénéficié le maloya depuis une trentaine d'années lui assure aujourd'hui une visibilité à l'échelle insulaire et internationale. Il compte de nombreux pratiquants qui contribuent à entretenir sa variété stylistique. La fabrication d'instruments traditionnels a été transmise aux jeunes générations, et les élèves l'apprennent dans le cadre des classes à projet artistique et culturel des écoles, des collèges et des lycées. Le maloya tient donc, en ce sens, une place à part entière dans le champ musical et culturel réunionnais.

Cependant, les mutations sociales et culturelles qu'a connues La Réunion depuis ces trente dernières années (déclin de la société de plantation, émergence d'une classe moyenne etc.) ont contribué à fragiliser les bases historiques de cette musique. Les grandes figures des « familles du maloya » ont presque toutes disparu. L'investissement des jeunes générations dans le maloya, et le remaniement qu'elles font subir à cette musique se fait en effet désormais dans le cadre de la « world music » mais aussi parfois à travers une recherche d'une remalgachisation de cette forme proprement réunionnaise et créole. La sauvegarde de certaines formes du maloya est à cet égard nécessaire, en particulier en ce qui concerne ses variétés les plus anciennes.

Depuis de nombreuses années des recherches universitaires ont été menées dans des domaines aussi divers que l'histoire, l'anthropologie, la linguistique, la littérature, la musicologie et l'ethnomusicologie. Depuis 1987, année d'ouverture du Conservatoire National de Région à La Réunion, l'enseignement du maloya est pratiqué au Conservatoire à Rayonnement Régional. Sous l'impulsion de la Région Réunion et en partenariat avec le Rectorat, un certain nombre d'activités pédagogiques existent autour du maloya dans les écoles, soit par le biais des activités d'éveil, soit à travers les classes à projet artistique et culturel.

L'inscription du maloya sur la liste permettra de faire davantage rayonner cet élément fondamental de la culture réunionnaise. Pour des raisons historiques (absence de société pré-coloniale, esclavage, colonialisme), la culture réunionnaise est essentiellement immatérielle. Le maloya est un élément particulièrement exemplaire des valeurs de tolérance, solidarité et plasticité qui caractérisent la société réunionnaise. Présent depuis les origines du peuplement, il a su résister au système esclavagiste et au colonialisme pour devenir l'expression intergénérationnelle et intraculturelle de toute une population dont les ancêtres, venus de six mondes différents: Chine, Inde dravidiennne, monde musulman, France, Afrique de l'Est, îles de l'Océan Indien (Comores, Madagascar), ont créé une civilisation singulière fondée sur l'échange, la rencontre, le métissage, le partage des héritages. Il a été un élément de résistance à la volonté d'assimilation culturelle et un espace de création artistique et linguistique. Artisanat des instruments de musique, arts du spectacle, rites aux ancêtres, chants, création littéraire, danse, développement et enrichissement de la langue créole. Les contributions du maloya à la culture réunionnaise sont importantes. Au-delà, Les nombreuses formes de maloya-fusion et les créations faites avec des artistes d'autres pays montrent la valeur exemplaire d'ouverture et de dialogue que porte le maloya. 8

4. Mesures de sauvegarde (cf. critère R.3)

4.a. Efforts en cours et récents pour sauvegarder l'élément

500 mots maximum.

Depuis plusieurs années, la Région Réunion accompagne et soutient à divers titres le maloya.

Dès 1987, le Conservatoire National de Région ouvre la première classe de musique réunionnaise (enseignement du séga et du maloya). Par ailleurs la collectivité régionale a mis en place plusieurs cadres d'intervention pour permettre aux artistes d'exporter le maloya à travers le monde ; elle s'attache à soutenir des manifestations et actions pluridisciplinaires (travaux de recherche, productions discographiques, photographiques ou audiovisuelles); enfin, elle accompagne les artistes dans l'acquisition ou le renouvellement de leurs instruments de musique .Depuis 1997, entre autres missions de développement, le PRMA réalise un travail sur le patrimoine musical de La Réunion et celui des autres îles du sud-ouest de l'Océan Indien est. Outre les collectages de terrain effectués par des ethnomusicologues, le PRMA restitue au grand public les œuvres d'artistes disparus ou oubliés des circuits commerciaux, mais ayant pourtant marqué l'histoire de la musique locale. C'est ainsi, par souci de conservation et de valorisation, qu'a été créé le label discographique Takamba, consacré spécifiquement à ce patrimoine musical. Les albums de ce label sont destinés à conserver une mémoire de l'histoire sonore ; chacun d'eux est agrémenté d'un livret très complet, donnant un maximum d'informations (paroles et traductions, biographie, contexte social, historique et stylistique, instrumentation) et d'illustrations (photos d'archives, pochettes de disque, partitions) aux personnes qui s'y intéressent. Lorsqu'il est question de restituer des enregistrements vinyles (78, 45 et 33 tours) ou issus de bandes anciennes, pour permettre aux auditeurs de découvrir ou réentendre des sources originales (devenues introuvables ou inaudibles), ceux-ci subissent une restauration, uniquement dans le but d'éliminer les craquements liés à l'usure, en veillant à ne pas dénaturer ces musiques d'époque. Par souci d'authenticité, mais aussi par respect des pratiques et croyances liées aux répertoires exécutés, les enregistrements « live » se font quant à eux dans l'environnement habituel du/des musicien(s), de manière à ne pas altérer la spontanéité de la pratique, comme pourraient notamment le faire le cadre et les contraintes techniques d'un studio. Dans le cadre de sa mission, le PRMA a édité plusieurs cd de maloya.

Par ailleurs, le Conseil Régional, à travers la Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise, a créé le titre Zarboutan nout kiltir (pilier de notre culture) qui honore chaque année des Réunionnaises et des Réunionnais ayant créé, préservé, transmis la culture réunionnaise. En 2004, le titre, lors de sa création a été remis, à titre posthume au Rwa Kaf, grande figure du maloya et du conte ; en 2005, il a été remis aux représentants des grandes familles du maloya, Firmin Viry, Gramoun Baba, Gramoun Bébé, Granmoun Lélé. A cette occasion, la Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise a édité un cd, intitulé Viry 1976 accompagné d'un livret. Ce cd reprenait les chants et les discours du premier disque 33 tours de maloya, enregistré en public en 1976.

4.b. Mesures de sauvegarde proposées

1 000 mots maximum.

L'inscription sur la liste représentative aura un effet symbolique et donnera une plus grande visibilité aux mesures déjà existantes. Elle encouragera les collectivités, les associations, les individus ainsi que l'industrie de la culture à développer des actions et à les pérenniser. Comme nous l'avons plusieurs fois signalé, le maloya est une pratique extrêmement vivante, en constante évolution, en créativité permanente. L'inscription sur la liste ne pourra que donner encore plus de sens et de légitimité à ce foisonnement. Elle incitera au développement ou à la revitalisation des recherches littéraires (littératures comparées, littératures orales et mythocritique, linguistiques (créole, tamoul et malgache), musicologiques et ethnomusicologique, sociologie des faits culturels et culturels. Dans la même perspective, l'inscription entraînera le développement de l'étude et de la pratique au niveau des classes à patrimoine artistique et culturel ainsi que des ateliers artistiques dans les écoles de l'académie de La Réunion. Elle induira aussi un développement des actions déjà entreprises par le PRMA : collecte, éditions de livrets et de CD, présentation de la musique des groupes lors des rencontres professionnelles de producteurs au niveau national et international. Il est clair aussi que l'inscription, en donnant un label prestigieux au maloya, favorisera le développement de son enseignement non seulement au conservatoire régional, mais aussi dans les écoles, collèges, lycées. L'inscription permettra aussi le développement de l'industrie culturelle — disque, film, spectacle — autour et à partir du maloya. La Cité de la Musique à la Villette à Paris ouvre en janvier 2009, à destination du public scolaire, des ateliers permanents de musiques réunionnaises, dont le maloya. Il est clair que l'inscription va démultiplier cet effet et aura un effet d'entraînement pour d'autres institutions prestigieuses au niveau national. Il s'agit donc moins de mesures de sauvegarde que de mesures de développement et de valorisation. Une plus grande visibilité et une meilleure visibilité au niveau national et international devraient en découler. Une telle inscription, par le fait même qu'elle est la reconnaissance, au plus haut niveau culturel international, d'un élément fondamental de la culture vernaculaire réunionnaise longtemps marginalisé ou méprisé par les instances officielles, aura un effet extrêmement bénéfique sur les pratiques de sauvegarde elles-mêmes. Dans une telle atmosphère, c'est la communauté tout entière qui aura à cœur la sauvegarde, la transmission et la valorisation du maloya et, au-delà, des pratiques vernaculaires. Dans un tel dispositif, la future Maison des Civilisations et de l'Unité réunionnaise, dont l'ouverture est prévue en 2011, a un rôle important à jouer. Dans les 9000m2 de cet équipement culturel construit sur 5 niveaux, c'est bien la culture réunionnaise vivante dans toutes ses dimensions, et en relation dialectique avec les cultures des sociétés d'où sont venus les Réunionnais, qui sera mise en valeur. Le maloya y sera particulièrement valorisé sous tous ses aspects et dans tous ses espaces. Cette reconnaissance et cette valorisation du maloya induiront aussi un net effet de sauvegarde de ce qui est devenu peut-être aujourd'hui l'élément le plus fragile : le culte aux ancêtres.

4.c. Engagements des États et communautés, des groupes ou des individus concernés

500 mots maximum.

Le Conseil régional a été à l'initiative de la signature d'une Charte pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel réunionnais. Cette charte, inspirée par la Convention pour la sauvegarde du patrimoine immatériel, a été signée par l'Etat, le Conseil régional, le Conseil général, l'Association des maires de La Réunion. Le maloya fait, bien entendu, partie des éléments essentiels du patrimoine culturel réunionnais à valoriser. Outre la mise en place du PRMA, le Conseil régional subventionne des groupes culturels et concentre, en particulier, son effort sur des artistes représentatifs dont, pour le maloya, Davy Sicard et le groupe Ziskakan.

5. Participation et consentement de la communauté (cf. critère R.4)

5.a. Participation des communautés, groupes et individus

Comme on l'a vu, le maloya — dans sa dimension profane et publique — n'est plus particulièrement lié à une communauté ou à un groupe « ethno-culturel » à La Réunion. Il a été approprié par l'ensemble des Réunionnais pour qui il est à la fois l'expression d'une identité commune et une très riche base de créativité à la fois pour les formes musicales (rap/maloya, folk/maloya, rock/maloya, malogué (maloya et reggae), blues/maloya...) et pour la poésie et le slam. En ce sens, on peut dire que tous les Réunionnais sont impliqués dans la sauvegarde et la valorisation du maloya. Certaines associations s'y emploient plus particulièrement (cf. la liste en annexe). En ce qui concerne la démarche propre de candidature à l'inscription sur la liste représentative, on peut citer les associations suivantes qui pratiquent le maloya, produisent des disques, organisent des spectacles et des kabar, transmettent et enseignent le maloya : Association Best Maloya, Association Ankraké, Association Dé pat atèr, Association Pomme d'Aco, Association Maloya All Stars, Association Musique artisanat réunion (AMAR), Association Groove Lélé, Association Mouvement Maloya. Cette démarche est soutenue aussi par les familles et descendants des grandes figures disparues du maloya qui ont été honorées par le titre Zarboutan Nout Kiltir : Gramoun Baba, Gramoun bébé, Granmoun Lélé, Le Rwa Kaf. Le Conseil Régional de La Réunion soutient fortement et activement cette démarche -ainsi que le Pôle régional des musiques actuelles.

5.b. Consentement libre, préalable et éclairé

Les praticiens suivants, qui ont été précisément informés, déclarent soutenir la démarche de candidature : Firmin Viry, Dédé Lansor, Françoise Guimbert, Tiloun, Mélanz Nasyon, Kiltir, Lindigo, Destin, Willy Philéas, Jean Claude Gado, Thomas Donnadiou, Granmoun Sello, Stéphane Boquet, Charles Henri Guelo, Ras Mélé, Simon Laguarrigue, Gaston Hoareau

Formulaire ICH-02 – Liste représentative

5.c.	Respect des pratiques coutumières en matière d'accès à l'élément oui. Dans le cas des pratiques liés aux cultes des ancêtres. Les différents films, photographies, enregistrements réalisés l'ont toujours été avec l'autorisation des organisateurs et des officiants du culte.
6.	Inclusion dans un inventaire (cf. critère R.5) L'inclusion est en cours dans l'inventaire du patrimoine immatériel dressé par le ministère de la culture.
7.	Documentation
7.a.	Documentation obligatoire et supplémentaire <i>(les quantités sont indiquées dans la 3^{ème} partie)</i> montage vidéo sur les formes et les pratiques du maloya. 10 photos CD audio de Firmin Viry un ouvrage sur le maloya
7.b.	Cession de droits ou certificat de licence <i>Creative Commons</i>
7.c.	Liste de ressources supplémentaires <i>Une page maximum.</i>
8.	Personnes à contacter
8.a.	État partie qui soumet la candidature France
8.b.	Personne à contacter pour la correspondance Carpanin Marimoutou, Maison des Civilisations et de l'Unité réunionnaise, 145, rue Juels Auber, 97400 Saint-Denis, La Réunion. tél : 0262924747 marimoutouj@wanadoo.fr

Formulaire ICH-02 – Liste représentative

8.c.	Organisme compétent associé
8.d.	Organisme(s) communautaire(s) ou représentant(s) des communautés concerné(s) Conseil régional de La réunion, Pôle régional des musiques actuelles (PRMA), Maison des Civilisations et de l'Unité réunionnaise
9.	Signature pour le compte de l'État partie

Pour le Ministre et par délégation
le directeur de l'archéologie et du patrimoine



Michel CLEMENT

